

Paris, le 2 décembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE **de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF**

Les départements prêts à s'engager pour l'amélioration du fonctionnement de la sécurité civile

Claudy Lebreton, président de l'ADF, prend acte de la publication du rapport de la Cour des comptes relatif aux services d'incendie et de secours (SDIS).

Le président de l'ADF partage certains constats formulés par la Cour des comptes sur les services départementaux d'incendie et de secours. Il regrette néanmoins que la Cour ait retenu une approche principalement budgétaire et comptable qui occulte les questions structurelles à fort enjeu pour les territoires et leurs habitants :

- ✓ Ainsi, l'évolution de l'activité des SDIS – à près de 70 % consacrée aux secours à personne – met en relief les conséquences de la réorganisation par l'Etat des centres hospitaliers à la suite de la loi « *Hôpital, patients, santé et territoires* » de 2009.
Le retrait tant du SAMU que des ambulanciers – financés par l'assurance maladie - oblige à conserver un maillage serré des centres d'intervention de proximité assurés par des professionnels et surtout des volontaires.
Qui va conduire désormais les personnes à secourir vers le seul service d'urgence ouvert au chef lieu du département si ce n'est les pompiers du SDIS ?
- ✓ Les départements qui assument 55 % du financement des SDIS sont en difficultés financières et l'évolution continue des dépenses de sécurité civile les pénalise durement.
Il faut donc réfléchir aujourd'hui à un mode de financement en adéquation avec les missions réellement exercées par les pompiers. La Cour se devait d'aller plus loin dans cette voie, en ne s'arrêtant pas au seul constat ;
- ✓ Enfin, comme le fait la Cour, l'ADF déplore l'absence d'un véritable outil de programmation de la sécurité civile sur le territoire départemental. Le SDACR n'est plus un document directeur car 70 % de l'activité des pompiers se résument dorénavant au secours à personne. Il faudrait donc l'articuler avec les schémas régionaux d'organisation des soins (SROS) mis au point par les Agences régionales de santé (ARS).

Au total, ce rapport de la Cour des comptes, le second depuis 2005, permet de dresser un premier bilan de la départementalisation des SDIS menée depuis 2004. Force est ainsi de constater que le service public d'incendie et de secours fonctionne bien dans notre pays grâce à l'engagement de centaines de milliers de pompiers volontaires et de professionnels qui interviennent chaque jours dans les territoires pour porter assistance aux personnes en difficulté. Pour autant, les conclusions de ce rapport montrent également, dans la situation actuelle des finances publiques, qu'il est nécessaire de repenser le fonctionnement de la sécurité civile et en particulier celui des SDIS, selon une approche globale du meilleur service rendu aux citoyens.

Retrouvez sur www.departement.org ce communiqué de presse.

Contact presse : **Nadia SALEM**

Tél. 01.45.49.60.43 – P. 06.76.73.64.01 - nadia.salem@departement.org